

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2026

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le mardi 26 mai 2026 à 20 heures 30.

Présents : Véronique BERAUD, Didier CAMPILLO, Magalie DUMOLLARD, Jean-Philip FRAIX-BURNET, Jean-Michel LEON, Marie LHEUREUX PINEAU, Jean-Claude MORAND, Timothée RINGEARD, Virginie ROCHON-VOLLET, Cécile TRAHAND et Vanessa WEATHERLY.

Excusé :

Absent :

Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Madame Véronique BERAUD est désignée à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

- ✚ Approbation du procès-verbal du 28 avril 2026
- ✚ Intervention de Monsieur Albert DARVEY concernant les subventions
- ✚ Désignation des représentants dans les commissions de Grand Chambéry
- ✚ Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour l'annuaire communal de crise avec présentation du PCS
- ✚ Référents ambroisie
- ✚ Correspondant incendie et secours
- ✚ Décision Modificative
- ✚ Questions diverses

Présence de Monsieur Albert DARVEY, Madame Catherine CHAPUIS, conseillers départementaux et de Madame Marine PERRIER, conseillère départementale remplaçante.

Ils se présentent, tour à tour et font une présentation du Conseil départemental.

Le Conseil départemental de la Savoie comprend 38 élus qui sont constitués en 19 binômes femme / homme qui ont été élus dans chacun des 19 cantons de Savoie au suffrage universel pour un mandat de 6 ans. Ils représentent leur canton, décident des politiques départementales en sessions plénières ou au sein de commissions spécialisées, participent aux instances de nombreux organismes (collèges, organismes sociaux, etc.) et sont les interlocuteurs privilégiés des habitants.

L'ensemble des Conseillers départementaux se réunissent chaque mois pour statuer sur les affaires courantes au sein de la Commission permanente ainsi que 4 à 5 fois par an en séance plénière.

À l'exception du Président, les conseillers départementaux sont répartis dans 5 commissions thématiques au sein desquelles sont examinés les dossiers qui seront ensuite soumis au vote de l'Assemblée départementale :

- ✚ 1^{ère} commission : finances,
- ✚ 2^{ème} commission : environnement, mobilité et infrastructures,
- ✚ 3^{ème} commission : animation, développement et solidarité,
- ✚ 4^{ème} commission : autonomie des personnes, santé et solidarité générationnelle,
- ✚ 5^{ème} commission : jeunesse, famille et cohésion sociale.

Monsieur Albert DARVEY siège à la troisième commission et Madame Catherine CHAPUIS à la deuxième.

Madame Marine PERRIER, en tant que remplaçante, n'a pas de droit de vote. Si Madame Catherine CHAPUIS cesse sa fonction de conseillère départementale, elle la remplacera directement sans nouvelle élection.

Le budget du Conseil départemental s'élève à environ 720 000 000 €.

Répartition du budget :

- ✚ action sociale : 38 % du budget,
- ✚ routes : 65 000 000 €,
- ✚ aides aux communes : environ 14 000 000 € pour les investissements des communes,
- ✚ collèges (maintenance, fonctionnement, reconstruction),
- ✚ agriculture, tourisme, sport et jeunesse : environ 60 000 000 €

Le Conseil départemental a des compétences obligatoires : actions sociales, routes départementales, collèges.

Madame Catherine CHAPUIS présente les aides aux communes.

La solidarité territoriale est une compétence facultative que le département assume largement. Une circulaire est envoyée chaque année aux communes listant toutes les aides disponibles.

- ✚ Le premier financement pour les collectivités est le Contrat départemental. C'est un contrat passé entre les communes des interco. Chaque interco a négocié avec le Département son propre contrat pour 6 ans. Nous sommes dans un contrat départemental Grand Chambéry qui est élaboré de 2022 à 2028. Sur ce contrat, il y a une enveloppe de presque 15 000 000 € pour l'ensemble des 6 années.

Ce contrat départemental finance principalement des gros projets intercommunaux. Il a, par exemple, financé le gymnase intercommunal du Châtelard.

Il comporte 13 thématiques réparties en deux axes :

- Axe 1 : Développement durable et adaptation au changement climatique (7 thématiques)
- Axe 2 : Équipements et services à la personne (6 thématiques).

Madame Catherine CHAPUIS et Monsieur Albert DARVEY siègent au comité de pilotage du contrat départemental. Au sein de ce comité, les communes des Bauges sont représentées par Monsieur Eric DELHOMMEAU, Maire de Bellecombe-en-Bauges.

- ✚ Le deuxième financement pour les communes est le Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC). Le canton de Saint Alban Laysse, dont nous faisons partie, dispose d'environ 450 000 € par an. Cette enveloppe est répartie par les conseillers départementaux. Les propositions de répartition sont validées lors de la réunion cantonale annuelle avec tous les maires.

Le FDEC finance principalement :

- les travaux de bâtiment, sauvegarde du patrimoine, performance énergétique,
- les travaux de voirie dans le cadre de projets globaux incluant enfouissement des réseaux, aménagements, cheminement piétonniers ...

- ✚ Le troisième financement est le Fonds Départemental d'Animation Locale (FDAL). Ce fonds dispose d'une enveloppe de 42 000 € pour 2026. Il est versé à des associations pour des animations locales.

01° APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 AVRIL 2026 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026.

02° DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES COMMISSIONS DE GRAND CHAMBERY :

Après échanges, voici les personnes membres des commissions de Grand Chambéry :

Commission ^a	Représentants ^a
Transition-écologique-et-énergétique ^a	Madame-BERAUD-Véronique ^a
Urbanisme, habitat, foncier-et-gens-du-voyage ^a	Monsieur-FRAIX-BURNET-Jean-Philip ^a
Economie-et-enseignement-supérieur ^a	Non-renseigné ^a
Finances-et-moyens-des-services ^a	Monsieur-LEON-Jean-Michel ^a
Grands-équipements,-relations-avec-les-clubs-sportifs ^a	Non-renseigné ^a
Rénovation-urbaine,-politique-de-la-ville,-emploi,-insertion ^a	Madame-WEATHERLY-Vanessa ^a
Mobilité,-voiries-et-infrastructures ^a	Madame-BERAUD-Véronique ^a
Déchets ^a	Madame-WEATHERLY-Vanessa ^a
Développement-touristique-et-rayonnement ^a	Madame-DUMOLLARD-Magalie ^a
Agriculture,-forêt,-espaces-naturels-et-ruralité ^a	Monsieur-MORAND-Jean-Claude ^a
Conseil-d'exploitation-de-l'eau-et-de-l'assainissement ^a	Monsieur-FRAIX-BURNET-Jean-Philip ^a
CLECT ^a	Titulaire ^b : Madame-LHEUREUX-PINEAU-Marie-/-Suppléant ^b : Madame-ROCHON-VOLLET-Virginie ^a
CIID ^a	Titulaire ^b : Madame-BERAUD-Véronique-/-Suppléant ^b : Madame-LHEUREUX-PINEAU-Marie ^a
Comité-de-pilotage-du-PICS ^a	Monsieur-LEON-Jean-Michel ^a

03° MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) POUR L'ANNUAIRE COMMUNAL DE CRISE AVEC PRESENTATION DU PCS :

Monsieur Jean-Michel LEON présente le PCS existant et dit qu'il convient de le mettre à jour, suite aux dernières élections municipales.

Il signale que c'est un outil à disposition du conseil municipal pour aider à anticiper les actions de crises sur la commune.

Le maire est premier garant de la sécurité sur le territoire communal. Il assure la fonction de directeur des Opérations de Secours (DOS) tant que le Préfet ne prend pas cette fonction. Il informe, alerte et met en sécurité la population. Il coordonne ses décisions et actions avec le Commandant des Opérations de Secours (officier pompier en charge des secours).

Le PCS doit être mis à jour au moins tous les 5 ans.

Monsieur Didier CAMPILLO demande qui sera appelé en cas d'accident sur la commune. Réponse de Monsieur Jean-Michel LEON, ce sera le maire, Madame Marie LHEUREUX PINEAU. Les coordonnées des personnes à contacter ont été mises à jour.

Présentation des différentes phases du PCS :

- ✦ veille : situation normale,
- ✦ vigilance : avis de vigilance reçu (Préfecture, Météo France ...)
- ✦ mobilisation : mobilisation progressive des équipes communales,
- ✦ sécurisation : événement en cours, actions de sauvegarde,
- ✦ sécurisation maximale : catastrophe majeure,
- ✦ post-crise : retour progressif à la normale.

Le PCS est constitué de différentes cellules de crise :

- ✦ cellule de commandement (DOS) :
 - mobiliser la Cellule de Crise Communale (CCM),
 - diriger l'organisation communale à mettre en œuvre,
 - faire le lien avec les acteurs extérieurs,
 - informer les habitants exposés

Cette cellule est composée du maire et du premier adjoint.

Madame Cécile TRAHAND précise une petite spécificité pour la commune d'Arith. Lors de secours spéléo, l'opération est prise en main par le Préfet.

- ✦ cellule administrative : secrétariat de mairie
 - tenir la main courante,
 - établir les actes administratifs adéquats
- ✦ cellule technique : les membres de cette cellule doivent :
 - assurer la reconnaissance sur le terrain,
 - alerter et mettre en sureté les personnes,

- mobiliser les moyens matériels communaux.

Membres de cette cellule : Jean-Philip FRAIX-BURNET (responsable), Jean-Michel LEON (suppléant)

✚ cellule communication :

- assurer l'interface entre la commune et la population,
- alerter les personnes.

Membres de cette cellule : Timothée RINGEARD (responsable), Vanessa WEATHERLY (suppléante)

- cellule accueil :

- ouvrir le centre d'accueil,
- assurer l'accueil et la prise en charge des sinistrés.

Membres de cette cellule : Virginie ROCHON VOLLET (responsable), Magalie DUMOLLARD (suppléante), Véronique BERAUD (membre mobilisable).

Une présentation des fiches missions relatives à chaque cellule est faite.

Différents risques sont identifiés sur le territoire communal : inondation, fortes chutes de neige, tempête, feu de forêt, mouvement de terrains, séisme, pandémie, canicule, grand froid, sécheresse, attentat, pluies intenses, orages violents, avec, à chaque fois une fiche détaillant les différentes phases d'intervention.

Monsieur Jean-Michel LEON dit, que, dans le but de compléter le PCS, il serait nécessaire d'établir une liste des personnes vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap ...).

Il propose également de consulter la population afin de recenser les moyens privés mobilisables (matériel agricole, hébergement ...).

04° DESIGNATION DES REPRESENTANTS AMBROISIE :

Madame le Maire dit que, suite au renouvellement des équipes municipales, l'association Stop Ambroisie nous rappelle l'obligation de nommer au moins 2 référents ambroisie pour lutter contre l'ambroisie et limiter le fléau sanitaire ainsi que l'impact sur les rendements agricoles de cette plante invasive.

Monsieur Jean-Claude MORAND et Madame Virginie ROCHON VOLLET sont désignés délégués ambroisie.

05° DESIGNATION DES CORRESPONDANTS DEFENSE ET SECOURS :

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels a instauré, en son article 13, l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Monsieur Jean-Michel LEON et Madame Vanessa WEATHERLY sont désignés correspondants défense et secours.

06° DECISION MODIFICATIVE :

Lors de l'établissement du Budget Primitif 2026, la reprise des soldes en section de fonctionnement et d'investissement avait été arrondie à l'euro inférieur. Afin de pouvoir passer les écritures comptables correspondantes, il convient de faire un ajustement.

Designation	Diminution par crédit ouvert	Augmentation par crédit ouvert
D 64 5221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics		0.66 €
TOTAL D 61 : Charges à caractère général		0.66 €
D 21 888 90 : Matériel communal		1.50 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1.50 €
R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0.73 €
TOTAL R 01 : Solde exécution invest. reporté		0.73 €
R 002 : Résultat de fonctionnement reporté		0.66 €
TOTAL R 02 : Résultat de fonctionnement reporté		0.66 €
R 10 68 : Excédents de fonctionnement capitaux		0.77 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers. et réserve.		0.77 €

07° QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Les entretiens individuels avec les agents auront lieu vendredi 19 juin 2026.
- ✚ Dans le cadre de la réalisation du document unique, des rendez-vous ont été fixés avec le Centre de Gestion (CDG) les 12 et 23 juin 2026.
- ✚ Suite au mail de Monsieur GREMION demandant que la commune lui délivre une attestation comme quoi son logement est insalubre, Mesdames Marie LHEUREUX PINEAU, Véronique BERAUD et Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET se rendront sur place le 29 mai 2026.
- ✚ Madame le Maire dit que, dans le cadre du projet de Monsieur LANOE aux Esseroliettes, un rendez-vous a eu lieu avec Madame Margaux GODFRIN de Grand Chambéry. Elle dit qu'il a déposé une demande de modification du PLUi HD.
Madame Cécile TRAHAND précise que Monsieur LANOE a déposé un dossier d'urbanisme pour ce projet, dossier qui a été refusé par la commune. Il lui avait alors été proposé de déposer une modification du PLUi HD.
Monsieur Didier CAMPILLO demande si les travaux concernés par ce projet ont été réalisés. Il lui est répondu que oui. Les travaux ont été faits sans autorisation.
Lors de la rencontre entre Monsieur LANOE et une partie du conseil municipal, celui-ci a demandé un changement de zonage afin de lui permettre de construire un hangar pour le stockage de son foin, son bois de chauffage, son matériel et pour ses animaux. Il demande également un engagement de la part de la commune quant à l'entretien du chemin rural menant à sa propriété.
Après échanges, les avis au sein du conseil municipal sont partagés.
- ✚ Site internet : Monsieur Timothée RINGEARD dit qu'il a pu récupérer le nom de domaine mais que l'hébergement a été coupé par l'ancien prestataire avant la fin du contrat. Le nouveau site est cours de construction. Il aurait dû être présenté en conseil municipal avant sa publication, il le sera lors du prochain conseil.
- ✚ Retour de la réunion de l'Assemblée du Cœur des Bauges (ACB) :
 - Madame le Maire informe que l'ouverture de la MARPA de Jarsy est prévue pour septembre 2026.
Une MARPA est une résidence pour les plus de 60 ans soucieux de conserver leur autonomie tout en bénéficiant de la sécurité d'un encadrement non médicalisé et d'une offre d'activités en collectivité.
Cette MARPA disposera de 27 logements. Cette résidence pourra également accueillir des personnes en difficultés avec enfants, des personnes handicapées non dépendantes.
 - le SIVOM contribuera aux subventions demandées pour :
 - la rénovation du film « La dernière saison »,
 - l'anniversaire du FC Bauges.La demande de subvention pour la Fête de la Terre organisée par Les Jeunes Agriculteurs de Savoie sera étudiée par Grand Chambéry. Cette manifestation aura lieu cette année à La Motte Servolex.
Madame le Maire signale que, lors d'un prochain conseil, il conviendra d'attribuer les subventions aux différentes associations.
 - proposition de groupement intercommunal pour l'achat de défibrillateur afin de négocier les prix. Madame le Maire dit qu'elle a répondu favorablement pour la commune. Madame Bernadette ROCHE CATTIN demande pourquoi il est envisagé de changer le nôtre alors qu'il est contrôlé toutes les années et qu'il est conforme. Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET questionne sur l'opportunité d'en installer d'autre sur la commune. Madame le Maire dit qu'il convient de réfléchir à cela.
 - Alpsman : Madame le Maire informe que les maires des communes de passage de cette course vont prendre un arrêté d'interdiction de passage sur leur territoire.

Madame le Maire demande s'il y a des questions. Madame Cécile TRAHAND en a.

- ✚ Celle-ci remercie pour le travail qui a été fait sur Arith info. Elle est toutefois surprise de voir qu'une liste d'adresses mail, non conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) va être recréée. Elle indique que, pour ne plus avoir cette liste d'adresses non conforme, il avait été mis en place PanneauPocket, le site internet et le panneau lumineux.

Elle s'étonne de voir que des données personnelles vont être envoyées sur une boîte mail personnelle, avec comme adresse .gmail, ces adresses n'étant pas du nom de domaine de la commune.

Monsieur Timothée RINGEARD indique que la communication d'une adresse mail personnelle pour la diffusion de la gazette a été proposée aux personnes qui ne souhaitent pas utiliser l'application PanneauPocket, que cette liste d'adresse sera stockée sur un serveur sécurisé en conformité avec la réglementation RGPD.

Monsieur Didier CAMPILLO dit que c'est une question de responsabilité comme dans tous les domaines, il faut les connaître et les assumer.

- ✦ Travaux Montée de Lachat : Madame Cécile TRAHAND dit qu'une écluse avait été achetée et devait être positionnée à proximité du bâtiment mairie-école. Les travaux n'ayant pas été réalisés tout à fait comme ils auraient dû, cette écluse n'a pas été installée. Elle est actuellement à l'atelier communal. Elle souhaite savoir si le conseil municipal va la mettre en place sur la commune. Réponse de Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET : le sujet n'a pas encore été évoqué. Cela sera vu avec la commission travaux qui le soumettra à un prochain conseil municipal. Il dit que cette écluse a été payée dans le cadre du marché et qu'elle sera mise en place sur la commune.

Toujours dans le cadre du marché de la Montée de Lachat, il était évoqué le fait de faire une zone 30 allant du parking de la mairie au parking situé en dessus de la boulangerie. Madame Cécile TRAHAND demande si cette zone 30 va être mise en place. Réponse de Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET : cela n'a pas été évoqué, ça le sera lors de la prochaine réunion de la commission travaux.

- ✦ Madame Cécile TRAHAND demande l'état d'avancement de la 3^{ème} tranche de travaux concernant l'éclairage public. Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET dit qu'un point va être fait avec Ombres et lumières et l'entreprise Porcheron qui tardent à nous donner réponse notamment pour la partie parking école et le mât avec le projecteur devant l'église. Madame Cécile TRAHAND dit que le devis comprenant le mât, le parking mais aussi toute la tranche du haut de la commune a été signé en février et que les travaux devaient être réalisés en avril. Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET dit qu'il va les relancer.

Concernant le glissement de terrain en aval du bassin de rétention, Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET dit qu'un rendez-vous sur site est prévu le 29 mai en présence du maître d'œuvre, Alp'Etudes, de l'entreprise Aillon TP et de la commune. Grand Chambéry, maître d'ouvrage, ne sera pas présent.

Monsieur Didier CAMPILLO demande si l'exploitant du terrain a été prévenu.

Madame Cécile TRAHAND demande qui est le vice-président à l'eau au sein de Grand Chambéry. Réponse de Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET : Monsieur ROCHAIX. Madame Cécile TRAHAND dit qu'il faudrait s'adresser à lui afin que les services de Grand Chambéry viennent au rendez-vous.

Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET dit qu'un arrêté de fréquentation piétonne sur le chemin communal menant au bassin communal (rive gauche) sera pris.

Madame le Maire demande au groupe VIVRE ARITH d'indiquer, lorsqu'il publie sur facebook que cela n'émane pas de la commune. Madame Cécile TRAHAND dit qu'elle précisera que c'est au nom de VIVRE ARITH en plus du titre VIVRE ARITH qui est déjà indiqué.

Conseil municipal : la prochaine date est fixée au vendredi 05 juin 2026 à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Le Maire,
Marie LHEUREUX PINEAU



Le secrétaire de séance,
Véronique BERAUD